



Entretien avec M. Kostas Stamoulis, chef ESAE, ff chef ESAF, FAO

I. Qu'est-ce que le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), et quels sont ses principaux objectifs et activités, notamment en ce qui concerne la réalisation des objectifs de lutte contre la faim fixés à l'échelle internationale ?

Le CSA est un comité intergouvernemental permanent émanant du Conseil de la FAO, mis en place pour procéder à l'examen de problèmes et de questions d'importance majeure pour la situation mondiale en matière de sécurité alimentaire, ainsi que des mesures proposées ou prises par les Gouvernements et les organisations internationales compétentes pour les résoudre. Le CSA a été créé, suite à la recommandation émise par la Conférence mondiale de l'alimentation en 1974, afin de doter le système des Nations Unies d'un forum d'évaluation et de suivi des politiques affectant la sécurité alimentaire mondiale. Ce mandat comprend la production alimentaire, l'utilisation durable des ressources de base de la sécurité alimentaire, la nutrition, l'accès physique et économique à l'alimentation, et divers autres aspects de la sécurité alimentaire. Au cours des années passées, les débats au sein du CSA ont apporté une participation substantielle au débat global sur les questions de sécurité alimentaire et nutritionnelle, faisant bénéficier le Sommet mondial de l'alimentation et le Sommet mondial de l'alimentation : *cinq ans après* de contributions majeures en termes d'informations et de directions à suivre. Après le SMA, le Comité a également été chargé de suivre la mise en œuvre du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation, portant sur des objectifs approuvés à l'échelle internationale en matière de lutte contre la faim.

II. Quelles sont les relations entre l'Alliance internationale contre la faim (AICF) et le CSA ?

Le concept de l'AICF est né des débats du CSA. La Déclaration de juin 2002 du Sommet mondial de l'alimentation : *cinq ans après* (SMA: *cinq ans après*) faisait appel « à toutes les parties (Gouvernements, organisations internationales, organisations de la société civile et secteur privé) en vue d'un redoublement d'efforts pour agir sous la forme d'une alliance internationale contre la faim en vue d'atteindre les objectifs du SMA en 2015 au plus tard. » L'AICF est envisagée comme un véhicule susceptible de fournir un mécanisme utile pour amener à une prise de conscience et promouvoir les activités de plaidoyer en vue d'améliorer la sécurité alimentaire mondiale, contribuant à atteindre les objectifs du SMA et les

Objectifs de développement du millénaire. Il est donc naturel de voir le Comité s'intéresser aux activités et aux résultats de l'AICF. En accord avec la décision prise à la 29^{ème} session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (12-16 mai 2003), l'AICF lui rend compte régulièrement de ses activités depuis sa création.

III. Le CSA de cette année doit se concentrer sur le thème 'Impact de l'envolée des prix des produits alimentaires sur la sécurité alimentaire et la nutrition'. Cette question sera également abordée au cours d'un Evènement spécial multi-parties prenantes conçu pour faciliter le dialogue sur 'Les problèmes et leurs solutions en termes de politiques'. Pourquoi pensez-vous que les Alliances nationales contre la faim ont vocation à participer à ce débat, notamment dans leurs pays ?

Le choix du thème de cette année repose sur des raisons évidentes. L'envolée des prix des produits alimentaires, principalement au cours des deux dernières années, a précipité 75 millions de personnes de plus au-dessous du seuil de la faim, portant le nombre estimé de personnes sous-alimentées dans le monde à 923 millions en 2007. Le problème de la hausse des prix des produits alimentaires et de son impact sur la faim est considéré comme un problème global, exigeant une action globale, coordonnée et cohérente. La responsabilité de la conception et de la mise en œuvre de solutions permettant d'améliorer cette situation inacceptable repose également sur les Gouvernements, les ONG/OCS, le secteur privé, les agences de développement et les individus. Les Alliances nationales contre la faim, en raison de leur statut d'entités multi-parties prenantes qui comprennent l'ensemble des parties prenantes énoncées ci-dessus, sont en situation d'apporter une contribution significative à de tels efforts sur le plan national. Elles peuvent également utiliser le canal de l'AICF pour transmettre des meilleures pratiques éprouvées à d'autres pays, en vue d'une éventuelle réplique. Les Alliances nationales contre la faim ont donc le potentiel de jouer un rôle clé dans le combat collectif contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté.

IV. Des propositions relatives à la participation au CSA de la société civile vont être présentées pour discussion aux pays membres. Pouvez-vous nous exposer le principe de ces propositions ?

Ces propositions doivent être considérées dans le contexte d'un dialogue multi-parties prenantes qui doit être amélioré, afin d'arriver à une meilleure sécurité alimentaire, comme il a été expliqué dans ma réponse précédente. Elles représentent un jeu équilibré d'actions complémentaires, à faire intervenir progressivement à différents niveaux, de façon à resserrer la coopération entre la FAO/CSA et la société civile dans le but d'améliorer la sécurité alimentaire. Ce qui importe est d'arriver à des progrès sensibles en matière d'engagement de la société civile, aux côtés des Gouvernements et du CSA, pour la lutte contre la faim et la pauvreté.

V. C'est la première fois que le CSA et la Journée mondiale de l'alimentation se tiendront durant la même semaine au siège de la FAO. Quelle est l'origine de cette situation ?

Cet arrangement a été adopté suite à une recommandation émise par le Comité lors de sa dernière réunion, du 7 au 10 mai 2007. Il a été estimé qu'en réunissant le CSA et la JMA durant la même semaine, des synergies pourraient en résulter entre les deux événements, comme par exemple un encouragement à une participation plus élevée à l'un comme à l'autre. Quant à savoir si cet arrangement sera repris par la suite, cela dépendra des résultats, ainsi que d'autres considérations liées à l'avenir du CSA, telles que la durée et le calendrier de son mandat, qui seront mis à la discussion lors de la session d'Octobre du Comité.